

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

**Assemblée spéciale du 4 février 2022**

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le vendredi 4 février 2022 à 9h16 à la salle commune du complexe municipal, située au 16 rue Principale Nord. La séance a été tenue à huis clos et enregistrée en format vidéo, considérant le contexte de la pandémie de COVID-19.

**Sont présents à cette rencontre à huis clos :**

Madame	Véronique Danis	Mairesse
Madame	Julie Côté	Conseillère
Monsieur	Luc St-Jacques	Conseiller
Madame	Pierrette Lapratte	Conseillère
Monsieur	François Côté	Conseiller
Monsieur	Rodrigue Gauthier	Conseiller
Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller

Sous la présidence de Madame Véronique Danis, Mairesse.

Est également présente, Madame Sandra Payette, Directrice générale et Greffière-trésorière, elle occupe la fonction de Greffière de la présente séance.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2022-02-14**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE**

- CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;
- CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 15 septembre 2021 le décret numéro 1225-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 24 septembre 2021 ;
- CONSIDÉRANT** l'arrêté 2021-078 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public ;
- CONSIDÉRANT** que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;
- CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, sans la présence du public ;

Il est proposé par Monsieur François Côté d'accepter que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer en personne selon le respect des règles de distanciation sociale.

Sous la présidence de Madame Véronique Danis, mairesse, l'assemblée spéciale est par conséquent ouverte à 9h16, après un tour de table pour la vérification du quorum par l'appel des présences.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-02-15**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE**

Il est proposé par Madame Pierrette Lapratte et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Sans ajout de point au varia.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-02-16**

**EMBAUCHE AU POSTE DE SECRÉTAIRE/RÉCEPTIONNISTE POUR UN REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ**

Il est proposé par Madame Julie Côté et il est résolu d'embaucher Madame Christine Ménard au poste de secrétaire/réceptionniste.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-02-17**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE**

Il est proposé par Monsieur Rodrigue Gauthier de procéder à la levée de l'assemblée à 9h17.

Adoptée à l'unanimité

---

**Véronique Danis**  
Mairesse

---

**Sandra Payette**  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière